

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**VAlorisation des DEchets ménagers du**  
**Calaisis**

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND*

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. AGIUS), Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. PILLE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Janique FONTAINE

**F1-12-2023 : ADMISSION DE CREANGES ETEINTES**

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président indique aux membres du Comité que, par jugement, le tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer a prononcé la clôture, pour insuffisance d'actif, de la société MENUISERIE RENOVATION à l'encontre de laquelle un titre de recette avait été émis par le SEVADEC.

Il s'agit, concernant ce titre, d'apports de déchets professionnels en déchèteries.

Suite à la transmission, par Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Calais, d'un état reprenant les créances pour lesquelles le recouvrement n'a pu aboutir, il convient, selon l'instruction n° 11-022-MO du 16 décembre 2011, de délibérer et d'admettre celles-ci en « créances éteintes ».

La liste, qui a été communiquée au SEVADEC en date du 5 Septembre 2023, concerne l'exercice 2019 pour un montant total de 83,00 € H.T.

Accusé de réception en préfecture  
D62-256203936-20231221-F1-12-2023-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023



**CREANCES ETEINTES**

<b>SOCIETE</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
MENUISERIE RENOVATION	83,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>83,00 €</b>

Décision rendue exécutoire  
Le 22/12/2023  
Certifié exact  
L'ordonnateur

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20231221-F1-12-2023-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023